

Mayira P. Celestin

Comptabilité

41711989

579e 1 doc



KIGALI, le 4/07/1989.

FACTURE N° 29/89.

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère du Commerce et de la Consommation doit à Monsieur MAYIRA P, Célestin la somme de: QUATRE-VINGT DEUX MILLE NEUF CENT QUARANTE FRANCS RWANDAIS (82.940 FRW) pour exécution de ce qui suit:

- Fabrication pancarte de 1,40 m x 1 m avec encadrement et supports + peinture du fond sur les 2 côtés 5.500 FRW.
- Dessin de 2 drapeaux de la République Rwandaise et 2 drapeaux du M.R.N.D. = 1000 FRW/ drapeau = 1000 FRW x 4 = 4.000 FRW.
- Inscription de lettres sur les 2 côtés :
Cellule YA MINISITERI YA UBUCURUZI NO KURENGERA ABAGUZI
DUTEZE IMBERE UBUGUZI TURENGERA ABAGUZI Soit: 84 lettres
x 2 côtés = 168 lettres à raison de 80 FRW / lettre 80 FRW x168= 13.440 FRW.



KIGALI, le 4/07/1989.

FACTURE N° 29/89.

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère du Commerce et de la Consommation doit à Monsieur MAYIRA P, Célestin la somme de: QUATRE-VINGT DEUX MILLE NEUF CENT QUARANTE FRANCS RWANDAIS (82.940 FRW) pour exécution de ce qui suit:

- Fabrication pancarte de 1,40 m x 1 m avec encadrement et supports + peinture du fond sur les 2 côtés 5.500 FRW.
 - Dessin de 2 drapeaux de la République Rwandaise et 2 drapeaux du M.R.N.D. = 1000 FRW/ drapeau = 1000 FRW x 4 = 4.000 FRW.
 - Inscription de lettres sur les 2 côtés :
Cellule YA MINISITERI YA UBUCURUZI NO KURENGERA ABAGUZI
DUTEZE IMBERE UBUGUZI TURENGERA ABAGUZI Soit: 84 lettres
x 2 côtés = 168 lettres à raison de 80 FRW / lettre 80 FRW x168= 13.440 FRW.
 - Dessin du Centre Commercial avec Marché et l'Inspecteur du commerce au travail= 30.000 FRW x 2 Cotés = 60.000 FRW.
- Total = 5.500 FRW + 4.000 FRW + 13.440 FRW + 60.000 FRW = 82.940 FRW.

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE: QUATRE-VINGT DEUX MILLE NEUF CENT QUARANTE FRANCS RWANDAIS.

MAYIRA P. Célestin.

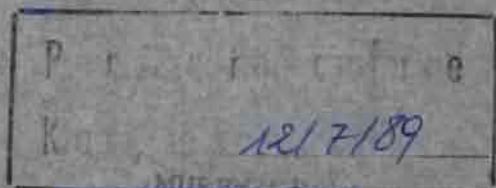
Vu pour vérification approbation

et imputation à l'article 19 11807.02.02

Inscrit sous point 5 du 29.16.19.89

Kigali, le 12.7.19.89

La sous-gouverneuse des crédits
MUKANBOLI Verédiana



REPUBLIQUE RWANDAISE

BON DE COMMANDE

No 345/89

SERVICE S-9

Budget 19/118/07 Article 02 Littera 02

FOURNISSEUR MAYIRA P. Celestin A LIVRER à DINICOM

I.N.R. 1099 - 500

Quantité	Designation	Prix unitaire	Prix total
	Fabrication poncarts de la cellule du Ministère du Commerce et de la Consommation suivant le devis en Annexe.		
	Non obstat Quatre vingt deux mille neuf cent quarante francs rwandais		
	Vu et approuvé par le Secrétaire Général		
	M. A. H. Augustin		

Handwritten signature/initials

Total 82.940.

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
 DES FINANCES
 Kigali, le 10 JUIL 1989

K. A. H. le 28/6 1989

Le (sous) Gestionnaire de Crédits,
 RUKAKABESHU JORE-CLAU
 RUKABESHU

Inscrit fiche mod. 1 Poste No 5 du 29/6 1989

MAYIRA P.Célestin

Kigali, le 28/06/1989

Artiste-Peintre

B.P. 2090 Tél. 724 25

K I G A L I.

DEVIS POUR PANCARTE DE LA CELLULE MINICOM

- Fabrication pancarte de 1,40 m x 1 m avec encadrement et supports + peinture du fond sur les 2 côtés.

Prix forfaitaire de 5.500 FRWS

- Dessin de 2 drapeaux de la République Rwandaise et 2 drapeaux du M.R.N.D.

Prix = 1000 FRWS/drapeau= 1000 FRWS x 4 drapeaux= 4.000 FRWS

- Inscription des lettres sur les 2 côtés:

CELLULE YA
MINISITERI Y'UBUCURUZI
NO KURENGERA ABAGUZI
(Dessins)
GUTEZA IMBERE UBUCURUZI
TURENGERA ABAGUZI

Soit 84 lettres x 2 côtés = 168 lettres à raison
de 80 FRWS par lettre = 80 FRWS x 168 = 13.440 FRWS

- Dessin du Centre Commercial avec Marché et l'Inspecteur du Commerce au travail = 30.000 FRWS x 2 côtés = 60.000 FRWS

TOTAL= 5.500 FRWS + 4.000 FRWS + 13.440 FRWS + 60.000 FRWS= 82.940 FRWS

NOUS DISONS QUATRE-VINGT-DEUX MILLE NEUF CENT QUARANTE FRANCS RWANDAIS.

L'Artiste peintre

MAYIRA P. Célestin.